

WUW FITNESS
SAS au capital de 1000 Euros
Siège Social : Lieu-dit Linaschello 20220 MONTICELLO
RCS BASTIA 913079836

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 01 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 01 juillet

Les actionnaires de la société WUW FITNESS, société par actions simplifiée au capital de 1000 Euros divisé en 100 actions, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation verbale faite par la Présidente

L'assemblée est présidée par Madame Sabine DAVID

Sont présents :

-Mme Sabine DAVID, propriétaire de 50 actions
-M Arno BORREGUERO propriétaire de 50 actions

Soit la totalité des actionnaires 100 actions

L'assemblée, en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée

Ordre du jour :

-démission de la Présidente et nomination d'un nouveau Président
-arrêt et modalités de remboursement du compte courant associé de Madame DAVID
-pouvoir à donner

La Présidente précise aux actionnaires :

-qu'assurée de leur présence, elle n'a pas jugé opportun de remplir les formalités de convocation prescrites par les dispositions légales.

-l'assemblée lui donne acte de cette déclaration, cette situation étant expressément acceptée par chacun des associés

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci dessus précité

PREMIERE RESOLUTION

Madame DAVID déclare donner sa démission des fonctions de Présidente qu'elle occupe, cette démission prenant effet au jour de la signature de l'acte définitif de cession de ses actions

L'assemblée générale décide de nommer Président en remplacement à dater du même jour et sans limitation de durée, Monsieur Arno BORREGUERO ce qui aura pour effet de mettre fin à ses fonctions de Directeur Général

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SD

A.B.

DEUXIEME RESOLUTION

Le compte courant associé de Madame DAVID présente un solde créditeur à son profit d'un montant de 10 675 Euros au 31 décembre 2024.

Madame David accepte d'arrêter la somme due au jour des présentes à la somme de 8000 Euros qui sera remboursée au moyen de quatre versements de 2000 Euros à deux mois d'intervalle chacun, le premier versement intervenant le 01 septembre 2025.

L'assemblée générale décide encore de maintenir le remboursement mensuel de 201,90 Euros au profit de Madame DAVID (Prêt CAPI) et ce jusqu'au parfait règlement de son compte courant associé.

En l'état de ces remboursements et sous réserve de la parfaite exécution des prélèvements la quatrième et dernière échéance sera ajustée pour être portée à 586,70 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les dépôts et publications prescrits par la loi et toutes mises à jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est clôturée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et les actionnaires.



Sabine DAVID Présidente et actionnaire



Arno BORREGUERO Directeur Général et actionnaire